

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : NF 547**  
**Entrevous en polystyrène expansé et entrevous légers de coffrage simple**

**Président : M. SERRI (UMGO-FFB)**  
**Secrétaire E. PRAT, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège Fabricants*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 5 maxi	M. SARACCO	AFIPEB	22/11/2018				Mme NAVARRE	AFIPEB	22/11/2018			
	M. DENIMAL	PLACOPLATRE	22/11/2018									
	M. PY	FIB	22/11/2018				M. MIEHE	FIB	22/11/2018			
	M. FABRE	SEAC	22/11/2018									
	Mme MAOT	KNAUF	22/11/2018									
<b>Collège Utilisateurs*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 2 maxi	M. SERRI	UMGO-FFB	22/11/2018				M. ERGÜN	UMGO-FFB	22/11/2018			
<b>Collège Organisme Technique et Administration*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 mini à 4 maxi	M. JUNG	CERIB	22/11/2018				Mme BARRE	CERIB	22/11/2018			
	Mme LARQUETOUX	BUREAU VERITAS	22/11/2018									
	M. PANAYIOTOU	CSTB	22/11/2018				M. PRAT	CSTB	22/11/2018			
	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	22/11/2018				Mme KERTESZ	AFNOR Certification	22/11/2018			

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

**Composition nominative n°01 approuvée le : 22/11/2018**

**Par le responsable d'application : Etienne PRAT**

*Etienne Prat*

*EP*